



Conseil d'école

Date : 9 novembre 2023

Début du conseil : 18 h 30

Fin du conseil : 20 h 00

Secrétaires de séance : Mesdames Paul et Pinchon.

Personnes présentes :

+ Enseignants :

Mesdames Friconnet, Chauveau, Greslé, Pinchon, Thiollet, Paul, Antzenberger, Cartier, Duarte, Mazières, Lacombe et Joseph et Monsieur Méric.

Mesdames Tenaglia et Cueilhe sont absentes et excusées.

+ Inspecteur de l'éducation nationale :

Monsieur Bassez est absent et excusé.

+ La Mairie :

Monsieur Cuillerier, Maire de Saint Ay, est absent et excusé.

Monsieur Foulon, adjoint chargé des affaires scolaires.

+ Les parents :

Mesdames Bellanger, Brunet, Teixeira, Girard, Loulier, Mathely, Lefaix, Cousin, El Ouali et Plumejeaud.

RASED :

Madame Nathalie Leluc, maîtresse E, est absente et excusée.

Ordre du jour :

- L'approbation du compte rendu du dernier conseil,
- Le bilan de la rentrée,
- Les effectifs,
- Le résultat des élections,
- La zone de proximité,
- La sécurité dans l'école,
- Le bilan de la coopérative scolaire de l'année 2022/2023,
- Le règlement intérieur,
- Les APC,
- Le Rased,
- L'étude,
- Les travaux,
- Les projets pour l'année scolaire 2023/2024,
- Le programme « PHARE »,
- Les questions des parents.

1. L'Approbation du compte rendu du dernier conseil :

Madame Joseph demande si l'ensemble des personnes présentes approuve le compte rendu du dernier conseil d'école, lequel s'est déroulé le **15 juin 2023**. Aucune modification n'est à noter, le compte rendu est approuvé.

2. Le bilan de la rentrée :

Cette année, l'équipe pédagogique a accueilli 3 nouveaux enseignants :

Madame Tenaglia a été nommée sur l'école et a en charge la classe de CP/CE1.

Madame Mazières a une classe de CM2, tout comme **Mesdames Duarte** et **Cueilhe**. Madame Cueilhe a la classe le lundi et Madame Duarte, le mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

L'école accueille également trois AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) Mesdames Herpin, Guerrier et De Chavigny, lesquelles accompagnent un élève de CE1, un élève de CM1 et deux élèves de CM2.

3. Les effectifs :

Aujourd'hui l'école compte 12 classes ainsi réparties :

Au cycle 2 :

CP Mesdames Chauveau et Friconnet	CP Madame Greslé	CP/CE1 Madame Tenaglia	CE1 Madame Thiollet	CE1 Madame Pinchon	CE2 Madame Paul	CE2 Madame Lacombe
24	25	10 + 13 23	25	24	26	27

Au cycle 3 :

CM1 Madame Cartier	CM1 Madame Antzenberger	CM1/CM2 Monsieur Méric	CM2 Madame Mazières	CM2 Mesdames Duarte et Cueilhe
27	27	12 +10 22	25	23

Total au cycle 2 : 174

Total au cycle 3 : 124

Total : 298

L'école accueillait 284 élèves à la rentrée 2022 et compte donc aujourd'hui 14 élèves supplémentaires.

4. Le résultat des élections des représentants des parents d'élèves :

Cette année encore, une seule liste s'est présentée : l'API (Association des Parents Indépendants). Le taux de participation a été de **46.92 %**. Il était de 43.88 %, l'année dernière.

5. La zone de proximité :

Madame Joseph profite de ce premier conseil pour définir la zone de proximité. Cette zone permet aux enseignants de pouvoir se rendre aux endroits préalablement définis, sans avoir à rédiger une demande d'autorisation auprès de l'inspection. L'équipe a choisi d'inclure dans cette zone : la bibliothèque municipale, les salles François Villon et Jacques Brel, le complexe sportif de la commune, le collège Nelson Mandela, mais aussi l'école de musique, l'église, la place de la Mairie et les bords de Loire (du jardin de l'Evêché jusqu'à l'étang).

6. La sécurité dans l'école :

Le premier exercice incendie s'est déroulée le **mardi 26 septembre**. Les 292 élèves et les 15 adultes présents dans l'école ce jour-là ont évacué le bâtiment en 1 minute et 24 secondes.

Pour cet exercice, le policier municipal a donné l'alerte et chronométré le temps de l'évacuation.

Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité, intrusion malveillante, un exercice devait se dérouler au cours de la première période. Les deux directeurs avaient envisagé d'effectuer l'exercice lors de la

semaine précédant les vacances, mais suite à l'événement tragique survenu le vendredi 13 octobre, les exercices ont été annulés. Madame Joseph a reçu les nouvelles instructions et l'exercice se déroulera lors des prochaines semaines.

7. Bilan de la coopérative scolaire :

Lors de la clôture des comptes de la coopérative de l'année scolaire 2022/2023, les charges affichaient un montant de 34 579.99 € et les produits celui de 41 706.22 €, soit un solde créditeur de 7 126.23 €.

8. Le règlement intérieur de l'école :

Le règlement départemental est identique à celui de l'an passé. Il est consultable sur le site de la mairie et les parents qui le souhaitent, le recevront en format papier.

Madame Joseph procède au vote et le règlement est approuvé à la majorité.

9. Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Certains enseignants font APC sur le temps de la pause méridienne de 12 h 00 à 12 h 30, de 13 h 00 à 13 h 30 ou de 13 h 05 à 13 h 35, d'autres le soir de 16 h 00 à 16 h 30 ou de 16 h 00 à 16 h 45. Certains travaillent sur la remédiation ou la prévention, d'autres travaillent autour de projets.

10. Le Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté :

Cette année encore, l'équipe pédagogique travaille avec le RASED de la Chapelle Saint Mesmin et a le plaisir de travailler avec Madame Leluc, maîtresse E, chaque vendredi. Le RASED est toujours dépourvu de maîtresse G.

Madame Alexane Bories, psychologue scolaire, remplace Madame Cécile Goujon. Elle travaillera sur 13 écoles de la circonscription dont l'école élémentaire et l'école maternelle de Saint-Ay. Le **lundi 2 octobre**, Mesdames Bories et Leluc ont fait le point sur les enfants ayant des besoins particuliers avec chaque enseignant. Cette année, 51 demandes RASED ont été rédigées par les enseignants de l'école élémentaire.

Certains enfants pourront être aidés par Madame Leluc, laquelle ne vient à Saint AY qu'une journée par semaine. D'autres devraient bénéficier d'une aide avec une maîtresse G, mais le secteur en est toujours dépourvu. Enfin, Madame Bories effectuera des tests ou des observations auprès de certains enfants soit à la demande des familles soit à celle des enseignants.

Evidemment, tout au long de l'année d'autres demandes peuvent être faites auprès du RASED.

11. L'étude :

L'étude a recommencé le **lundi 11 septembre**. L'effectif n'a, pour l'instant, pas dépassé les 30 enfants et semble rester stable. Les enseignantes expliquent qu'il est difficile de suivre le travail des enfants lorsqu'ils sont plus de 15 par étude.

Les enseignantes qui effectuent l'étude se sont réparties de la manière suivante :

LUNDI	MARDI	JEUDI
Mme Greslé	Mme Tenaglia	Mme Greslé
Mme Cartier	Mme Cartier	Mme Cartier

12. Les travaux :

Lors de la fin d'année scolaire, Madame Joseph et Monsieur Moreau ont fait le tour des deux écoles avec le directeur des services techniques, afin d'établir une liste des différents travaux à effectuer, pendant les vacances d'été. Malheureusement, seul le tableau de la classe de Mme Paul a été descendu. Monsieur Neveu avait expliqué, qu'en raison de la livraison de la crèche des oursons, tous les employés seraient mobilisés pour terminer et installer le nouvel établissement de la commune afin qu'il puisse être opérationnel dès septembre. La directrice générale des services a souhaité rencontrer Mme Joseph afin qu'elle prenne connaissance des travaux à effectuer. La liste a donc été transmise en mairie et certains travaux ont pu être réalisés durant les vacances de la Toussaint. Les trois vidéoprojecteurs achetés durant l'été ont été installés. Plusieurs dalles de plafond ont été remises. La porte d'entrée a été réparée. Le portail principal a été révisé afin qu'il se ferme automatiquement après chaque passage. Le club informatique a également équipé tous les PC de la salle informatique de nouveaux disques plus rapides et de 8 GO de ram.

L'équipe remercie les employés de la commune pour les travaux effectués et les membres du club informatique.

13. Les projets pour l'année scolaire 2023/2024 :

Cette année, plusieurs enseignants souhaitent réaliser des projets avec leur classe.

Mesdames Chauveau et Friconnet auraient aimé participer à un projet théâtre.

Madame Greslé souhaite partir en classe de mer.

Madame Tenaglia a le projet d'aller au haras de Chaingy.

Madame Joseph a établi un budget pour ces trois projets et l'a transmis en mairie, afin de savoir s'ils acceptaient de participer financièrement.

Classe théâtre : classe de CP Lydie Chauveau et Julie Friconnet

Nombre d'élèves : 24

Coût du projet	Famille	Mairie	Coop
56.25	20.00	17.00	19.25
1 350.00	20 x 24 = 480	17 x 24 = 408	19.25 x 24 = 462

Classe de découverte à Penestin : classe de CP Carole Greslé

Nombre d'élèves : 25

Coût du séjour	Famille	Mairie	Coop
370.00	190.00	90.00	90.00
9 250.00	190 x 25 = 4 750	90 x 25 = 2 250	90 x 25 = 2 250

Classe Poney : classe de CP/CE1 Jessica Tenaglia

Nombre d'élèves : 23

Coût du séjour	Famille	Mairie	Coop
42.00	20.00	10.00	12.00
966.00	20 x 23 = 460	10 x 23 = 230	12 x 23 = 276

Total

Projet	Mairie	Coop
Théâtre	408.00	462.00
Penestin	2 250.00	2 250.00
Poney	230.00	276.00
Total	2 888.00	2 988.00

Monsieur Foulon présentera les différents projets lors d'un conseil municipal. Le budget, quant à lui, sera voté en 2024.

Cette année, les deux enseignantes de CM1 font classe dehors ½ journée par semaine. Madame Cartier se rend chaque mercredi matin en bord de Loire et Madame Antzenberger s'y rend chaque jeudi après-midi. Madame Joseph laisse la parole aux deux enseignantes. Elles expliquent que l'expérience s'avère positive et renforce la cohésion de groupe.

Le **mardi 10 octobre**, toutes les classes du cycle 2 ont participé à une journée olympiade. Les enfants ont pratiqué différents sports (gymnastique, handball, rugby, tennis et sport de contact). Les ateliers étaient encadrés par des éducateurs sportifs. L'équipe enseignante remercie la mairie, pour le prêt du complexe sportif, les éducateurs des associations, pour leur participation, et les parents, pour l'encadrement.

Le **jeudi 19 octobre**, les élèves du cycle 3 ont participé à l'action « Mets tes baskets et bats la maladie » avec l'association Ela et le **vendredi 20 octobre**, les mêmes élèves ont fait une dictée dans la salle François Villon. L'objectif de cette action est de sensibiliser les enfants à la maladie de la leucodystrophie et de récolter des dons pour l'association.

14. Le programme Phare :

Le programme anti harcèlement « PHARE » combine plusieurs actions pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit. Il est destiné aux élèves des écoles et collèges. Pendant deux ans, les écoles s'engagent à mettre en place le programme et constituent une équipe de ressource en charge de l'application du protocole.

Madame Joseph informe l'ensemble des personnes présentes au conseil de l'équipe « bien-être » et lit le protocole d'intervention.

15. Les questions des parents :

Madame Joseph laisse la parole aux parents.

Madame Bellanger donne les résultats du sondage réalisé en septembre concernant l'organisation de la semaine de classe.

Taux de participation : 94.9 %

- 58.6 % souhaitent une semaine de classe à 4 jours,
- 34.6 % souhaitent une semaine de classe à 4.5 jours,
- 6.8 % ne se prononcent pas.

Madame Joseph ajoute que lors d'un conseil des maîtres, les enseignants ont également voté. Sur 15 enseignants présents ce jour-là :

- 11 souhaitent une semaine de classe à 4 jours,
- 1 souhaite une semaine de classe à 4.5 jours et
- 3 ne se prononcent pas.

Monsieur Foulon explique que face à un tel suffrage, il en a informé Monsieur le Maire, les membres du conseil d'administration et le conseil municipal. Une réflexion est en cours au sein de la mairie. Il est important de consulter tous les acteurs liés à la vie scolaire, de faire une réunion publique afin de présenter une éventuelle réorganisation de la semaine de classe et de lancer un nouveau sondage destiné à toutes les personnes concernées (enseignants, parents, ATSEM, animateurs, membres des associations...). Monsieur Foulon ajoute qu'ils ont contacté les communes voisines de Saint Ay afin d'avoir une idée sur les différentes organisations mises en place. Celle de Meung-sur-Loire pourrait convenir. Il ajoute qu'il est nécessaire de prendre en compte l'intérêt de l'enfant. La nouvelle organisation de la semaine devra être présentée au prochain conseil d'école.

Madame Bellanger fait part des remarques positives qu'elle a reçu des parents d'élèves, lesquels sont satisfaits des sorties scolaires, des anniversaires fêtés en classe, des projets pédagogiques, de la cour en sable. Ils notent que l'équipe enseignante est dynamique, disponible, à l'écoute et les enfants sont contents de venir à l'école.

Elle ajoute que certains parents souhaiteraient que les fenêtres des classes du rez-de-chaussée soient recouvertes de films afin que les occupants des salles soient cachés, notamment celles donnant côté rue.

Certains parents déplorent que les sanitaires soient souvent dépourvus d'essuie-mains ou de savon.

Monsieur Foulon prend note des remarques faites et en fera part au directeur des services techniques.

Des parents trouvent certains élèves de CM2 particulièrement violents. Madame Joseph confirme et explique que l'équipe enseignante agit. Les parents sont régulièrement informés et convoqués dans son bureau. Monsieur Foulon ajoute que, sur le temps du périscolaire, les parents des élèves qui posent problème sont également reçus en mairie.

Avant de clôturer le conseil, Madame Joseph tient à remercier Monsieur Bassez (inspecteur de l'éducation nationale), les conseillères pédagogiques, Mesdames Geay et Bories (les psychologues scolaires), mais aussi les parents d'élèves, pour leur soutien lors de ces dernières semaines, lesquelles ont été

particulièrement difficiles. Elle tient également à remercier Monsieur Foulon et toute l'équipe d'animation, non seulement pour leur soutien mais également pour leur aide précieuse.

Madame Antzenberger ajoute que, durant les vacances, un érable champêtre a été acheté. Les employés des espaces verts iront le récupérer fin novembre chez le pépiniériste, afin de le planter dans la cour. Le reste de l'argent sera remis à la famille de Monsieur Pitou.

Mme Joseph,

Directrice.

Mmes Paul et Pinchon,

Enseignantes.